

# PRÉVENTION DES SINISTRES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

## Risques naturels

En cette période de crise sanitaire mondiale, FM Global reste mobilisée pour fournir à ses assurés des préconisations de prévention des sinistres éprouvées, qui les aideront à renforcer la résilience et la protection de leurs sites. Le secteur industriel s'est adapté rapidement pour répondre aux nouveaux besoins liés au contexte actuel. À mesure que la crise du coronavirus se prolonge, il peut arriver que l'attention se relâche sur d'autres risques. Or les risques naturels n'ont pas disparu, et leur gestion s'est complexifiée en raison de la pression sur les services d'urgence et sur la chaîne d'approvisionnement. En prenant les précautions nécessaires pour se protéger contre les risques naturels, une entreprise peut réduire les dommages matériels qui en résultent et accélérer sa reprise d'activité. Nous avons identifié les tendances suivantes :

- Pénurie de personnel dans les équipes d'ingénierie, de maintenance ou d'intervention d'urgence en raison de la mise en place d'équipes postées supplémentaires, de l'absence de certains employés pour cause de maladie ou des consignes de confinement de la population. Personnel intérimaire ne connaissant pas le site et les plans d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle
  - Construction/conversion en urgence de structures afin d'abriter des infrastructures médicales provisoires :
    - Construction rapide, sans revue des plans par FM Global ni supervision de la gestion du projet
    - Utilisation de structures provisoires en toile (par exemple, tentes) et protection de ces structures contre les risques liés à la grêle, aux vents violents ou aux inondations
  - Report des programmes de maintenance, d'inspection et d'essai planifiés
  - Hausses d'activité entraînant le stockage de quantités plus importantes de produits ou de matériaux à l'extérieur
  - Sites mis à l'arrêt
- Réattribuer les rôles stratégiques en cas d'absence de certains employés. Veiller à la présence d'un chef d'équipe et d'un remplaçant possédant une connaissance approfondie du plan.
  - Former le personnel qui pourrait rapidement être appelé à assumer de nouvelles fonctions.
  - Évaluer l'impact potentiel de la pandémie sur la chronologie des opérations de préparation. Les différentes étapes de l'intervention pourraient être retardées en raison de nouvelles contraintes. Elles pourraient aussi prendre moins de temps : sur un site à l'arrêt, les mesures de protection peuvent par exemple être mises en œuvre très en amont d'une tempête.
  - Vérifier la disponibilité des alimentations de secours en électricité et en combustible. Des livraisons de combustible pourraient être retardées.
  - Passer en revue les plans de sauvetage des biens et de reprise d'activité afin de déterminer quels prestataires restent disponibles.
  - Les opérations de sauvetage des biens et de reprise d'activité peuvent être ralenties en raison d'employés absents pour cause de maladie ou d'autres restrictions affectant le personnel. Identifier les équipements à réparer en priorité pour maintenir les sources de revenus.

### PRÉCONISATIONS DE PRÉVENTION DES SINISTRES

Les préconisations de prévention des sinistres suivantes contribueront à renforcer la résilience et la protection de vos sites en réduisant les risques spécifiques à votre activité.

- Intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle**
  - Vérifier que les plans d'intervention d'urgence en cas d'inondation, de vents violents, de feu de forêt, etc. sont toujours adéquats.
- Structures provisoires et travaux de construction interrompus**
  - Consulter FM Global au sujet de l'utilisation de structures provisoires. Elles devraient être conçues pour résister aux risques naturels prévisibles.
  - Installer les structures provisoires et les

- stocks extérieurs en dehors des zones inondables connues.
- Protéger les chantiers de construction interrompus contre les risques naturels.

#### ☐ Réduction du risque d'inondation

- Installer des barrières anti-inondation et des protections au niveau des ouvertures. Cette mesure peut être mise en œuvre immédiatement sur les sites à l'arrêt.
- Contrôler les stocks de barrières anti-inondation, de pompes d'urgence et d'équipements/fixations associés afin de s'assurer que tout le matériel est disponible et conservé en lieu sûr.
- Déplacer les équipements et/ou produits sensibles au-dessus des niveaux de crue connus.
- Remplir les réservoirs vides pour les empêcher de flotter.

#### ☐ Réduction des risques liés aux ouragans et à la grêle

- Installer des volets aux fenêtres, équiper les portes des quais de chargement de systèmes de contreventement et protéger les autres ouvertures. Cette mesure peut être mise en œuvre immédiatement sur les sites à l'arrêt.
- Fixer tous les stocks extérieurs pour les protéger des vents violents.
- Fixer tous les panneaux/toutes les portes des équipements en toiture.
- Retirer du toit tout équipement non fixé et non nécessaire (antennes inutilisées, échelles, etc.).
- Vider les systèmes d'évacuation pluviale en toiture et les gouttières afin d'éviter que l'eau ne s'accumule sur le toit.
- Contrôler les stocks de panneaux de contreplaqué, de volets, de systèmes de contreventement et de fixations afin de s'assurer que tout le matériel est disponible et conservé en lieu sûr.
- Inspecter le site après une tempête de grêle ou de vent. Procéder aux réparations permettant de limiter tout dégât des eaux.

#### ☐ Réduction des risques liés aux séismes

- Il est possible que des quantités plus importantes de liquides qui peuvent brûler ou de gaz inflammables soient stockées sur des sites. Fixer les conteneurs de ces produits de sorte qu'ils ne se renversent pas en cas de tremblement de terre.

- Après un tremblement de terre, il est généralement nécessaire de demander aux autorités l'autorisation de redémarrer l'activité. Ce processus peut être retardé en cas de pandémie.

#### ☐ Réduction des risques liés aux feux de forêt

- Indiquer aux pompiers si le site est en exploitation ou à l'arrêt.
- En cas de feu de forêt, l'intervention des pompiers est susceptible d'être restreinte en raison de pompiers absents pour cause de maladie et/ou de la nécessité de limiter les interventions à grande échelle afin de contenir la propagation de la maladie. C'est pourquoi la préparation du site est d'autant plus essentielle.
- Éliminer la végétation autour des structures et utilités importantes.
- Retirer les débris aux abords des bâtiments et dans les gouttières et systèmes d'évacuation pluviale en toiture.
- Fermer les volets coupe-feu. Cette mesure peut être mise en œuvre immédiatement sur les sites à l'arrêt.
- Installer un grillage en acier ou en bronze ou des pare-étincelles sur les événements et les cheminées.
- Placer les stocks extérieurs dans des structures modulaires ou à l'intérieur du bâtiment, si la situation ne présente pas de risque majeur.

### RESSOURCES UTILES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les publications FM Global suivantes :

- **Prévention des risques liés à l'inondation : points à contrôler (P9805\_FRA)**
- **Creating a Flood Emergency Response Plan (P0589) (en anglais)**
- **Prévention des risques liés au vent : points à contrôler (P9308\_FRA)**
- **Prévention des risques liés aux tremblements de terre : points à contrôler (P9807\_FRA)**

Pour en savoir plus sur les différents moyens de prévenir les sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites disponibles sur le site Internet de FM Global : [fmglobal.fr](http://fmglobal.fr). Les assurés FM Global et AFM peuvent contacter leur ingénieur de compte.



*Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des assurés de FM Global et ne saurait engager la responsabilité de FM Global. Les questions liées à la santé et à la sécurité des personnes ne sont pas du ressort de FM Global. Les engagements de FM Global sont limités aux termes et conditions de ses polices d'assurance.*

W152550s\_FRA © 2020 FM Global. (04/2020) Tous droits réservés. [fmglobal.fr](http://fmglobal.fr)

Au Royaume-Uni : FM Insurance Company Limited (numéro d'immatriculation : 755780), Voyager Place, Maidenhead, Berkshire, SL6 2PJ. FM Insurance Company Limited est agréée par la « Prudential Regulation Authority » et opère sous une licence anglaise soumise à la tutelle de la « Financial Conduct Authority » et de la « Prudential Regulation Authority ». Entreprise privée régie par le Code des Assurances